

LUXEMBOURG

Le PIB par habitant est le plus élevé de la zone OCDE, malgré une baisse durant la récession. La productivité du travail a stagné à cause du maintien de sureffectifs et la croissance connaîtra probablement un ralentissement par rapport aux dernières décennies. Les réformes majeures du système scolaire mises en œuvre depuis quelques années amélioreront les perspectives de formation offertes aux résidents, mais des progrès sont nécessaires dans les autres domaines évoqués ci-dessous.

Priorités fondées sur des indicateurs

Renforcer les incitations au travail

La faiblesse des incitations au travail résultant du niveau élevé des prestations sociales crée des trappes à inactivité et, ce faisant, réduit le taux d'emploi des résidents luxembourgeois.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise pour réformer le régime d'assurance-chômage. Des mesures de gestion sont en cours d'application et devraient améliorer les politiques d'activation en remédiant aux problèmes d'organisation constatés au sein de l'Administration de l'emploi (ADEM).

Recommandations : Abaisser les taux de remplacement du régime actuel de protection sociale et réduire progressivement les allocations de chômage versées jusqu'à la fin des droits, au fur et à mesure que la reprise se précise. Durcir les conditions que doivent remplir les jeunes sans antécédents professionnels pour bénéficier de l'assurance-chômage. Renforcer les obligations d'activation et améliorer le rapport coût-efficacité des programmes du marché du travail.

Accroître les incitations à rester en activité à un âge avancé

Le taux d'activité des seniors est bas du fait des régimes de retraite anticipée et du niveau élevé des impôts implicites sur la poursuite de l'activité découlant du régime de retraite.

Mesures prises : Aucune mesure n'a été prise pour réformer le régime de retraite, mais une partie de l'augmentation des pensions prévue pour janvier 2011 a été reportée à 2012.

Recommandations : Supprimer les régimes de retraite anticipée pour relever l'âge effectif de la retraite. Une réforme majeure du régime de retraite devrait consister notamment à abaisser progressivement le taux de remplacement, à limiter l'acquisition de droits au titre des périodes de non-activité, à instaurer l'équité actuarielle vers l'âge normal de la retraite et à indexer celui-ci sur la longévité.

Intensifier la concurrence dans le secteur des services axés sur le marché intérieur

La réglementation des marchés de produits au niveau national est restrictive et la concurrence est faible dans les secteurs des services professionnels et du commerce de détail.

Mesures prises : Aucune, et la directive de l'UE relative aux services doit encore être transposée en droit national.

Recommandations : S'agissant des services professionnels, éliminer les restrictions relatives à la publicité, faciliter la coopération entre professions et supprimer les prix minimums ou de référence. Introduire plus de souplesse dans les horaires d'ouverture des magasins. Réorganiser l'autorité de la concurrence pour en faire une instance unique et la doter de ressources suffisantes.

Autres grandes priorités

Améliorer le fonctionnement du marché du logement

Les pressions exercées par les travailleurs transfrontaliers sur le réseau de transport sont accentuées par la lourdeur des règles d'urbanisme et la faiblesse de la fiscalité immobilière, à l'origine du coût élevé du logement au Luxembourg.

Mesures prises : Le « Pacte logement » de 2008 a pour objet d'inciter les collectivités locales à développer la construction de logements, et un examen sur cinq ans de la procédure de délivrance des permis de construire est en cours.

Recommandations : Revoir les règles d'urbanisme pour faciliter la construction de logements. Réduire les avantages fiscaux implicites accordés aux propriétaires-occupants et les incitations à la rétention des terrains à bâtir.

Assouplir la législation sur la protection de l'emploi

Le caractère restrictif de la législation sur la protection de l'emploi nuit aux possibilités d'emploi des groupes de la population sous-représentés sur le marché du travail et à la flexibilité générale de l'économie.

Mesures prises : Aucune.

Recommandations : Assouplir les conditions applicables aux licenciements collectifs et aux plans sociaux. Allonger les périodes d'essai prévues par les contrats à durée indéterminée pour les travailleurs à bas salaires peu qualifiés. Alléger les restrictions qui pèsent sur les contrats à durée déterminée en allongeant la durée maximale cumulée de ces contrats et en facilitant leur renouvellement.

LUXEMBOURG

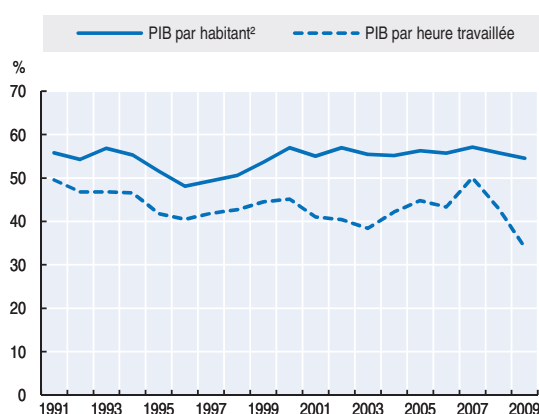
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance, en pourcentage

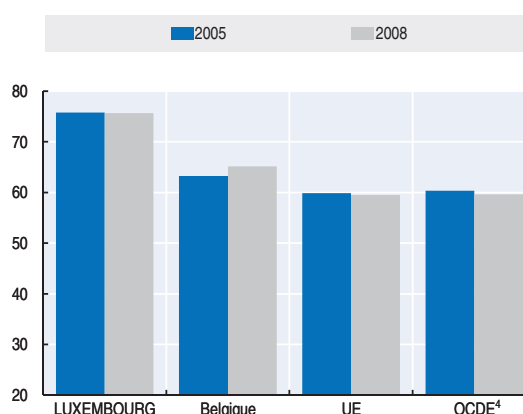
	1999-2009	1999-2004	2004-09
PIB par habitant	2.7	3.2	2.2
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	1.2	1.7	0.8
dont : Taux d'emploi	2.1	2.5	1.6
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.8	-0.8	-0.8
Productivité du travail	1.4	1.5	1.3
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

Source : OECD (2010), estimations fondées sur la Base de données du n° 88 des Perspectives économiques de l'OCDE : Statistiques et projections.

A. L'écart positif de PIB par habitant demeure ample
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE¹



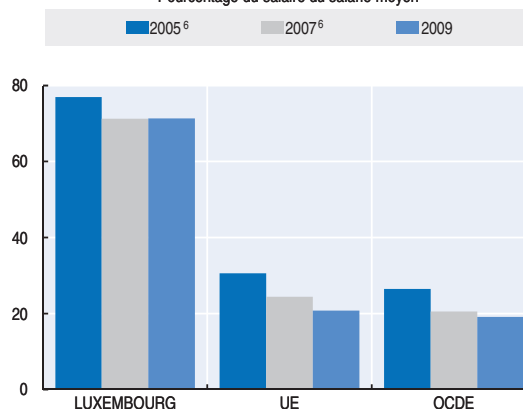
B. Les allocations de chômage sont relativement élevées³
Pourcentage du salaire du salarié moyen



C. La réglementation des services professionnels et du commerce de détail est restrictive, 2008
Indice variant sur une échelle de 0 à 6, du moins au plus restrictif



D. L'impôt implicite sur la poursuite de l'activité à un âge avancé est un des plus élevés des pays de l'OCDE⁵
Pourcentage du salaire du salarié moyen



- Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de l'OCDE les mieux classés en termes de PIB par habitant et de PIB par heure travaillée (sur la base des PPA constantes de 2005).
 - La population est augmentée du nombre de travailleurs frontaliers pour tenir compte de leur contribution au PIB.
 - Moyenne des taux de remplacement appliqués aux chômeurs récents et de longue durée qui gagnaient 67 % et 100 % du salaire du salarié moyen au moment où ils ont perdu leur emploi.
 - Moyenne des pays de l'OCDE hormis le Chili et Israël.
 - Impôt implicite intégré dans le système normal de pension de vieillesse qui pèse sur la poursuite de l'activité à 60 ans.
 - Moyenne des pays européens de l'OCDE. Les moyennes UE et OCDE ne comprennent pas le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovaquie.
- Source : Graphique A : OCDE, Bases de données des comptes nationaux et du n° 88 des Perspectives économiques ; graphique B : OCDE, Base de données sur les prestations et salaires ; graphique C : Base de données sur la réglementation des marchés de produits ; graphique D : Duval, R. (2003), « The Retirement Effects of Old-Age Pension and Early Retirement Schemes in OECD Countries », Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE, n° 370 et calculs de l'OCDE.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932386966>